

<p style="text-align: center;">PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2024</p>

L'an deux mille vingt-quatre, le treize du mois de juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de St Pal de Senouire, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel des séances, après convocation légale sous la présidence de : Alain FOUILLIT, Maire.

Date de convocation : 10 juin 2024

Présents : Alain FOUILLIT, Claude TISSEUR, Gilles VESSAYRE, Annie FILAIRE, William MALFANT, Christian MARGERIT, Gérard FOUILLIT.

Absents excusés : -

Absents : Jean-Marc ROUX

Secrétaire de séance : Annie FILAIRE

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte et donne lecture de l'ordre de jour.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

I/ Désigne Annie FILAIRE en qualité de secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

II/ Fonctionnement du conseil municipal : approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 19 mai 2024

Vu le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 19 mai 2024,

Où cet exposé et après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 19 mai 2024.

III/ Réponse Enedis enfouissement ligne HTA

Gilles Vessayre fait lecture du courrier reçu en réponse à la demande de la municipalité de faire enfouir la ligne HTA située alimentant le hameau Le Chomet.

MAIRIE
Monsieur Alain FOUILLIT
Maire

Objet : Demande enfouissement ligne HTA

43160 ST PAL DE SENOUIRE

Le Puy en Velay, le 27 mai 2024

Monsieur le Maire,

Nous avons bien reçu votre courrier nous demandant d'enfouir la ligne HTA située entre les hameaux Les Moullys et Aubignac des communes de Sembadel et Monlet, et alimentant le hameau Le Chomet sur votre commune, suite aux coupures intervenues début mars 2024.

Nous avons procédé à une analyse de la situation.

Entre le 3 et le 11 mars, les clients ont été impactés par trois coupures longues (car supérieures à 3 min) et deux coupures brèves. Cette période a été marquée par des épisodes de vent, avec de très fortes rafales, ainsi que des chutes de neige en quantité importante.

Trois défauts sur cette ligne ont été éliminés par des manœuvres réalisées à distance, les deux autres ont nécessité l'intervention de techniciens sur place. En effet, il s'avère que ce sont des arbres tombés sur la ligne qui ont provoqué les coupures.

Concernant la panne la plus longue du dimanche 10 mars, Enedis a identifié un incident HTA à 00 h 43.

Après les premières manœuvres réalisées par la conduite à Clermont Ferrand, un technicien d'astreinte était sur place aux environs de 2 h du matin pour isoler au mieux le défaut et réalimenter un maximum de client.

Après cette première intervention, il ne restait que les deux postes Aubignac et Moullys hors tension. Il s'avère que deux gros arbres étaient tombés sur la ligne HTA et avaient cassé les câbles.

Le lundi 11 mars, deux techniciens se sont rendus sur place, ont tronçonné les deux arbres, remonté les câbles HTA et rétabli l'alimentation électrique des deux villages vers 14 h.

Notre engagement de rétablir en 48 h, 90 % des clients coupés, en cas d'incident climatique majeur sur le réseau, a été respecté.

Deux autres coupures longues survenues en 2023 et en 2021 ont été occasionnées par la chute d'arbres sur la ligne.

Ces épisodes de coupures mettent en évidence la problématique de l'élagage et l'abattage d'arbres très hauts, et parfois morts, dans l'environnement de la ligne HTA.



Enedis a réalisé en 2023 un inventaire élagage de cette ligne et notre prestataire est intervenu sur les points identifiés en mai 2023. Enedis prévoit de maintenir des campagnes d'élagage, en tenant règlementairement la végétation à une distance de 5 m de la ligne.

Toutefois, nous invitons vivement les propriétaires à réaliser l'abattage des arbres les plus fragiles et les plus hauts, de part et d'autre de la ligne, afin d'éviter qu'ils ne tombent lors des épisodes de vents forts ou de neige.

D'autre part, cette ligne HTA a été fiabilisée par des travaux de maintenance lourde en 2015 qui ont consisté à remplacer les infrastructures (supports, ponts, armements, manchons d'ancrage) qui avaient subi une usure ou des dommages liés aux intempéries et à l'épreuve du temps. Ces investissements ont été réalisés à minima pour une durée de 15 ans.

Pour l'ensemble de ces raisons, Enedis ne prévoit pas l'enfouissement de cette ligne HTA, dans les prochaines années.

Comptant sur votre compréhension et restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de notre considération distinguée.

Nathalie CASTEX,
Directrice Territoriale

Une copie de ce courrier sera adressée aux habitants du hameau Le Chomet.

IV/ Plan de lutte contre le moustique tigre

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un plan de lutte contre le moustique tigre a été diffusé par l'ARS.

L'essentiel à réaliser sur ma commune



Annie Filaire va étudier le dossier, ce sujet sera discuté ultérieurement.

V/ Maintien chemin petite randonnée

Un mail a été reçu en mairie de la part de la CCRHA demandant si nous souhaitons conserver le sentier Truite et Sapins PR165.

Ce sentier étant le seul sur la commune, le conseil municipal est favorable pour le maintien de ce sentier. Réponse faite à la CCRHA le 14/6/24.

VI/ Bulletin municipal

La préparation du bulletin commence, le conseil municipal fait le point sur les différents articles.

Les associations qui le souhaitent peuvent faire passer un article qui pourra être inséré.

VII / Camp Scout

Un camp scout s'installera sur la commune durant 2 semaines cet été sur le terrain d'un particulier. La Mairie leur offre l'accès à l'eau potable.

Les déchets seront déposés dans les containers habituels.

VIII / Devis réfection chaussée

1/ Suite aux dégâts forestiers intervenus vers le hameau de Montestudier, un devis a été demandé :

Ce devis sera adressé à la société GPF. M le Maire rappelle que pour ce chantier forestier aucune déclaration n'a été reçue en Mairie donc aucun état des lieux n'a pu être fait.

2/ Réfection de divers accès de chemins :

Ce devis sera adressé au CD43 afin de solliciter une aide financière, il sera accompagné du courrier ci-dessous :

Objet : Réfection de voirie communale ayant un impact sur la voirie départementale

Madame,

Nous avons fait l'état des lieux de plusieurs voies communales et avons constaté la dégradation de celles-ci aux abords des routes départementales

Le centre opérationnel de la Chaise-Dieu nous a également fortement conseillé de procéder à la réfection de ces départs de chemins.

En effet, lors de fortes intempéries, des graviers et autres sont entraînés et se retrouvaient sur la voirie départementale, ce qui représente un danger pour les usagers.

Un balayage est donc impératif et il est effectué la plupart du temps par le département.

Nous vous prions de trouver ci-joint le devis correspondant. Notre petite commune rurale se voit dans l'incapacité de supporter financièrement la totalité de ces chantiers, sachant qu'un investissement est déjà engagé pour la création d'une voirie forestière.

Nous nous permettons donc de vous solliciter afin de voir si le Conseil Départemental pourrait nous aider financièrement dans cette œuvre sachant que cela éviterait la mobilisation et le déplacement des services routiers départementaux et donc représenterait une économie et une sécurité.

3/ Suite à un accident de circulation, un devis a également été demandé pour la fourniture et la pose d'une glissière de sécurité au village de Combres afin de sécuriser cette descente.

IX / Tour de garde lors des élections législatives

Les tours de garde sont arrêtés comme suit :

8 heures à 10 heures	10 heures à 12 heures	12 heures A 14 heures	14 heures à 16 heures	16 heures A 18 heures
Alain FOULLIT	Claude TISSEUR	Jean Marc ROUX	Thérèse LACHARME	Gérard FOULLIT
William MALFANT	Justine FOULLIT	Christian MARGERIT	Gilles VESSAYRE	Annie FILAIRE

X / Curage cours d'eau

M le Maire demande à ce qu'un courrier soit adressé à la fédération de pêche, copie à la société de pêche de St Pal de Senouire :

Madame, Monsieur,

Nous avons fait l'état des lieux des cours d'eaux de notre commune at avons constaté que deux points nécessitaient un curage.

En effet, au niveau du pont du Breuil, cela bouche un passage et met en danger lors de crue, cela pose un problème de sécurité.

De même, une « île » est en formation au milieu du cours d'eau proche du hameau de Julliard ce qui cause un élargissement de celui-ci.

Nous vous demandons donc de bien vouloir prendre contact avec la Municipalité de St Pal de Senouire afin de trouver une solution.

Une copie de ce courrier sera également adressée à la société de pêche de St Pal de Senouire (AAPPMA).

Nous restons bien évidemment à votre disposition pour tout complément d'informations.

XI / 103 ans de M Soubeyre

Comme chaque année, une représentation du conseil municipal se rend auprès du doyen de la commune, M Soubeyre pour célébrer son anniversaire.

Annie Filaire se charge de l'organisation.

Monsieur le Maire propose de faire la même chose pour la doyenne, Mme Dioudounnat, à l'automne.

XII / Augmentation temps de travail poste secrétaire de Mairie

M le Maire explique qu'actuellement, la durée du temps de travail pour le poste de secrétaire de Mairie est de 17h30.

Il indique que de plus en plus de travail est demandé aux secrétaires de mairie et que la personne en poste doit en plus de la charge de travail quotidienne se former.
De plus, la Mairie étant ouverte au public le lundi et il est de plus en plus difficile de traiter les affaires de la Mairie.

Il propose donc d'augmenter le nombre d'heures hebdomadaires à 23H et d'ajouter un jour en présentiel en Mairie mais fermé au public.

L'augmentation envisagée étant supérieure à 10%, il faut donc procéder à la création d'un poste d'adjoint principal de 2^{ème} classe à temps non complet de 23h faisant fonction de secrétaire de mairie.

XIII / Juré d'assises

M Quissac a été tiré au sort pour l'ancien canton de la Chaise Dieu.